

REGLEMENT INTERIEUR

Le club, c'est vous et nous, les enfants, les parents ... Merci de respecter strictement ce règlement intérieur.

Impératif :

La licence FFJDA, la cotisation au club et le certificat médical d'aptitude au judo à l'entraînement et en compétition pour l'année en cours sont **obligatoires** pour monter sur le tatami. Pour les compétitions officielles, le passeport Judo à jour est impératif.

En dehors du tatami et des heures de cours, les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents et la responsabilité des enseignants et dirigeants n'est pas engagée.

La responsabilité des enseignants et des dirigeants n'est engagée qu'à partir du salut de début de cours jusqu'au salut de fin de cours.

Cotisations :

Le montant de la cotisation au club est fixé chaque année par le bureau. La cotisation peut être acquittée par un ou plusieurs chèques. La totalité des chèques est remise lors de l'inscription mais les encaissements seront échelonnés jusqu'à fin décembre (1 chèque présenté chaque mois). **Toute année commencée est entièrement due.** Les adhérents n'ayant pas payé leur cotisation verront l'accès au tatami refusé jusqu'à régularisation.

Le comportement sur le tatami :

- tenue correcte de rigueur dans les locaux. Un équipement approprié ("Judogi") est obligatoire pour monter sur le tatami;
- règles d'hygiène : les kimonos seront lavés régulièrement, les ongles des pieds et des mains seront coupés, ...
- accès sur le tatami avec des chaussures strictement interdit. Le port de claquettes ("zoris" ou tong) est obligatoire pour se rendre des vestiaires au tatami;
- le port de bijoux, boucles d'oreilles ou tout objet pouvant blesser est formellement interdit sur le tatami. Les enseignants et dirigeants ne sont pas responsables des vols, pertes, dégradations des objets personnels des pratiquants.
- les cours commencent et finissent à des heures précises. Chaque participant aura à coeur de respecter les horaires;
- le professeur est le seul habilité à faire respecter l'ordre et la discipline sur le tatami;
- les dirigeants sont habilités à faire respecter l'ordre dans les locaux;
- vous devez respecter les locaux et les laisser dans un état de propreté satisfaisant;

Le comportement dans le dojo :

Les accompagnants et visiteurs sont soumis aux mêmes règles de respect des lieux que les pratiquants

- le silence est de rigueur;
- il est interdit de manger, boire, fumer, téléphoner dans le dojo et ses annexes;
- l'accès au bord du tatami est interdit aux accompagnants et visiteurs, sauf sur demande du professeur. Ils pourront observer les cours à partir de la mezzanine accessible depuis le hall d'entrée;
- Utilisation des vestiaires : les garçons et les « papas » dans le vestiaire homme, les filles et les « mamans » dans le vestiaire femme.

Litiges :

- tout litige devra être réglé dans le meilleur esprit amical et sportif;
- en cas d'infraction et/ou de non observation de ce règlement intérieur, le bureau réuni en commission de discipline, se réserve le droit de prendre toutes sanctions qu'il jugera utile. Toute personne oeuvrant contre l'esprit du présent règlement pourra être exclue.

Merci de votre compréhension, de votre aide à tous et bonne saison sportive.

Nom : _____

Prénom : _____

Règlement intérieur reçu en main propre le _____

Signature :